



---

**COMPTE RENDU**  
**DE LA REUNION EXCEPTIONNELLE DE LA FAMILLE NEGOCE**  
**DU 22 AVRIL 2021**

---

**Présents (visioconférence exclusivement) :** Hervé BACHE-GABRIELSEN ; Charles BRAASTAD ; Jérôme DURAND ; Alexandre GABRIEL ; Philippe JOUHAUD ; Éric LE GALL ; Patrick LEGER ; François LE GRELLE ; Florent MORILLON ; Laurent MOULIS ; Méлина PY ; Lilian TESSENDIER ; Éric PINARD ; Grégoire LUCAS

**Excusés ayant donné pouvoir :** Charles BOINAUD à Eric LE GALL ; Patrice PINET à F. MORILLON ; Cyril CAMUS à Hervé BACHE-GABRIELSEN

- 
1. Approbation de l'ordre du jour
  2. Famille : Irrigation
  3. Famille : Edulcoration
-

## 1. Approbation de l'ordre du jour

### Décision : Approbation

## 2. Irrigation (F. Morillon)

### Contexte :

L'irrigation représente des enjeux techniques, de productivité et sociétaux. Certains viticulteurs ont mis en place des systèmes d'irrigation sur le territoire et la filière a été questionnée sur son positionnement et ses pratiques quant à l'irrigation.

Lors de la réunion du Comité Permanent du 8 octobre 2020, il a été décidé que les familles devaient se positionner vis-à-vis de l'irrigation, ce qui pourra permettre aux services du BNIC d'affiner et mettre en œuvre un plan d'action.

Nous avons donc sollicité les administrateurs de la famille afin de rédiger une position commune pour le négoce.

La position du négoce repose sur 3 dimensions principales :

- 1) **Dimension sociétale** : une position politique immédiate en réponse aux attentes sociétales (questions presse, Institutions publiques, mais aussi face à la multiplication de système d'irrigation dans les vignes)
- 2) **Dimension technique** : recherche pour identifier s'il est nécessaire d'irriguer (conséquences de la non irrigation / irrigation sur la vigne) et si oui comment irriguer de manière durable ?
- 3) **Dimension juridique** : une fois les décisions prises, se pose la question des véhicules juridiques possibles permettant d'imposer les décisions (CRPM, cahier des charges, CEC, autres ?) et des délais avant opposabilité pour les opérateurs.

### ***Position politique proposée***

A ce stade, la Famille du négoce est contre l'irrigation (quel que soit le mode : installations fixes, mobiles...) et pour l'arrosage maîtrisé des jeunes vignes (jusqu'à la 3<sup>ème</sup> feuille)

Un travail de R&D sera à mettre en place sur le moyen et long terme

A ce jour, la viticulture n'a pas présenté sa position.

### Discussions :

Accord des administrateurs sur le principe de s'opposer à l'irrigation qui prélèverait des ressources naturelles, notamment dans les nappes.

S'agissant des autres ressources en eau, à ce stade, il n'y a pas de réelle solution disponible à court terme (cet été). Il faut se positionner pour cet été : défavorable à l'irrigation et favorable à l'expertise pour des solutions alternatives. (F. Morillon, P. Léger, M. Py, E. Pinard)

Il est nécessaire de commencer par un état des lieux du stress hydrique du territoire (M. Py)

S'agissant des viticulteurs ayant déjà des installations (G. Lucas), à ce stade, il sera difficile d'aller plus loin vis-à-vis des viticulteurs qui agissent selon la réglementation, notamment tant que la viticulture n'a pas pris position ou s'ils sont en désaccord avec la position portée par le négoce.

En revanche, si nous parvenons à une position commune, il sera possible de mandater le BNIC pour écrire aux opérateurs et les informer de la position interprofessionnelle et leur suggérer de ne plus utiliser leurs installations. (F. Morillon)

### Décisions :

- *Position politique retenue*

**A ce stade et afin de préserver les ressources naturelles en eau, la Famille du négoce est contre l'irrigation (quel que soit le mode : installations fixes, mobiles...) et pour l'arrosage maîtrisé des jeunes vignes (jusqu'à la 3<sup>ème</sup> feuille)  
Un travail de R&D est à mettre en place sur le moyen et long terme**

- La position sera portée par la famille du négoce au CP du 12 mai et elle pourra être portée par les Maisons, notamment auprès de leurs viticulteurs partenaires
- Elle pourra également être portée lors de la visite organisée par le BNIC chez un viticulteur pratiquant l'irrigation le 4 mai 2021.
- Concernant la partie R&D il sera demandé au BNIC de travailler notamment sur les éléments proposés par le négoce (annexe), à commencer par un état des lieux du stress hydrique sur notre appellation.

## 3. Edulcoration

### Contexte :

Pour rappel, en 2009, une réflexion avait été menée sur la possibilité d'écouler les **excédents de rendement du vignoble** Cognac vers des productions plus « nobles » que la carburant notamment le jus de raisin, sucre de raisin et autres.

Le sujet est revenu dans la réflexion l'an dernier et il a été demandé au BNIC de nous communiquer les éléments permettant d'expliquer ces modifications.

Des éléments nouveaux sont apparus récemment : en 2009, le cahier des charges autorisait l'usage de tous les produits autorisés par la réglementation européenne. En 2011, seule la catégorie du sucre blanc avait été conservée, celle du sucre brun a été à nouveau ajoutée en 2015.

La copie des demandes de modification du cahier des charges a été demandée officiellement par le BNIC à l'INAO. En l'absence de retour, il est proposé de faire une demande officielle de l'ODG à l'INAO.

Il est précisé que cette demande aurait bien été **formulée par les professionnels** et que le niveau de justification dans les documents qui seront transmis par l'INAO nous permettra de définir la démarche à venir sur ce sujet.

Le fonctionnement des services du BNIC interroge, dès lors qu'ils ne retrouvent ni les archives ni les minutes des CP ou les relevés de décisions d'une modification de ce qui représente le socle du fonctionnement de notre filière. (A. Gabriel)

### Décisions :

- **Attente de la copie des demandes de modifications du cahier des charges faites à l'INAO en 2011 et 2015 (DL : début mai).**
- **Une fois reçues, les justifications de ces demandes seront analysées par le SMC et le BNIC, l'avis des Maîtres de chai sur les enjeux qualitatifs sera demandé.**
- **En fonction de la réception des éléments, il sera possible de prendre une décision quant à la réintégration de l'intégralité des points ou d'une partie lors d'un prochain CA.**
- **La position de famille ainsi arrêtée pourra être portée au CP pour validation puis demande de l'ODG à l'INAO.**
- **Une alerte sera transmise à l'interprofession concernant le dysfonctionnement de l'archivage (aucune minute du CP ou de réunion de l'ODG sur ce sujet n'a pu être retrouvée).**

---

**Prochaine réunion de la Famille Négocier : lundi 10 mai à 16h**